



Sans aucune information, sans concertation préalable avec les organisations nationales représentatives des personnels, le suivi de compétences sera mis en œuvre en 2018 pour les cadres supérieurs et les inspecteurs des services centraux et structures assimilés et expérimenté en 2018 pour les vérificateurs et chefs de brigades d'une DIRCOFI et 12 DRIFP ou DDFIP :

DIRCOFI EST, DRFIP 44, DDFIP 56, DDFIP 57, DDFIP 60, DDFIP 63 ,DDFIP 64, DDFIP 81, DDFIP 82, DDFIP 84 ,DRFIP 85, DRFIP Martinique et DRFIP Gouadeloupe

Le dispositif sera généralisé à toutes les directions en 2019.

La CGT Finances publiques lance aujourd'hui une alerte à tous les personnels et vous invite à en débattre et faire signer la pétition nationale inter-syndicale qui sera diffusée prochainement.

L'objectif prioritaire doit demeurer l'abandon du dispositif et des expérimentations.

Public: [Missions](#)

[Contrôle fiscal](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
